

La précarité plutôt que la sécurité et la professionnalité ?

Le rectorat est en train de recruter des dizaines contractuel·les (277 équivalents temps-plein), pour soit-disant pallier les besoins dans les écoles de l'académie. Cette annonce n'est que de l'affichage politique. Ce recrutement est triplement problématique : les contrats prendront fin aux vacances de février ; ces personnels ne peuvent statutairement pas effectuer de missions de remplacement ; enfin, l'administration parie sur des dizaines de candidatures purement hypothétiques. La nécessité de recruter des personnels dans les écoles est enfin reconnue par l'administration mais en embauchant des contractuel·les, elle fait un choix, au mieux inopérant, alors que des alternatives sont possibles.

En effet, ce choix renforce la précarité et nie l'importance de la professionnalité des enseignant·es, surtout en période de crise pandémique. **Depuis des mois, le SNUipp-FSU des Pyrénées-atlantiques alerte sur l'urgence et la nécessité de recruter des Professeurs des Ecoles pour faire face à la crise sanitaire.**

Dans les Pyrénées-Atlantiques, même hors temps de crise sanitaire, l'état du **remplacement est catastrophique**. L'administration gère le remplacement des enseignant·es absent·es à flux tendu depuis plusieurs années, situation aggravée par les suppressions de postes en cascade. C'est d'autant plus scandaleux qu'aux portes de notre département, le deuxième plus demandé de France, des dizaines et des dizaines d'enseignant·es formé·es, disponibles immédiatement (et pour beaucoup vivant actuellement dans le département) attendent désespérément d'être intégré·es.

Parallèlement, des dizaines de candidat·es sur liste d'attente du concours académiques pourraient être appelé·es. Dès le mois de juillet, le SNUipp-FSU des Pyrénées-Atlantiques proposait le **recrutement des candidat·es** inscrit·es sur les listes complémentaires du dernier concours. De même, il était, et reste toujours, possible d'abonder le nombre de recruté·es de cette manière en convoquant **une nouvelle délibération des jurys**. Enfin, à moyen terme, une dernière possibilité existe : **organiser un concours exceptionnel de recrutement**.

Dans ces trois cas de figure, les enseignantes et enseignants recruté·es seront directement affecté·es sur les réels besoins existants dans les écoles tout en bénéficiant d'une formation et d'une titularisation par la suite.

Mais la rectrice et le DASEN ont préféré recourir à des personnels contractuels dont le contrat se terminera au plus tard en février. Pis encore, la situation tend à l'absurde : des enseignant·es qualifié·es, disponibles, vivant dans le département mais en attente d'accord pour être accepté·es envisagent sérieusement de démissionner pour postuler comme contractuel ; des candidats sur liste complémentaire du concours envisagent de faire de même plutôt que d'attendre que voir leurs camarades recalé·s être embauché·es. On marche sur la tête. C'est une déconsidération complète du métier d'enseignant·e et une grave dégradation des conditions d'apprentissages et de sécurité pour les élèves.

De quelle(s) formation(s) pédagogique et sanitaire bénéficieront ces contractuels ? Fera-t-on reposer encore une fois sur les épaules des directrices et directeurs d'école leur formation sur le tas ? Accepte-t-on de confier nos enfants à l'Ecole de la République dans de telles conditions ? Contrairement à ce que laisse entendre la petite musique du ministère, enseigner est loin d'être une simple transmission de savoirs. Le SNUipp-FSU des Pyrénées-Atlantiques exige l'intégration immédiate des enseignant·es disponibles en attente d'INEAT. Si ce recrutement ne suffit pas, il exige également de la Rectrice l'utilisation de la liste complémentaire du concours académique quitte à réunir de nouveau les jurys académiques.

L'école, actuellement sous-dotée, ne peut, au quotidien, faire face aux inégalités scolaires et encore moins à cette situation de crise liée à la Covid. Pour cela, elle doit bénéficier de moyens pérennes se traduisant dans des mesures budgétaires ambitieuses.

Pau, le 1er décembre 2020.

Le SNUipp-FSU des Pyrénées-Atlantiques (06 73 41 41 81)

FCPE Pyrénées Atlantiques (05 59 92 00 15)